L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 1er JANVIER 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL DE L'Etat de la Louisiane, du Conseil de la Municipalité, et de la Chambre de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 1er JANVIER.

☞ A cause de la solennité du jour de l'An, nos ateliers resteront fermés aujourd'hui et l'Abeille ne paraîtra pas.

AVIS JUDICIAIRES.

Nous publions ci-dessous la loi relative aux annonces judiciaires que la Législature a votée pendant la dernière session. Cette loi doit avoir son exécution dès aujourd'hui. Elle abroge l'ancien acte de la Législature en vertu duquel la publication des annonces judiciaires était adjugée au plus bas offrant. La nouvelle loi porte qu'à partir de 1er janvier 1851 le journal dans lequel une annonce de saisie et de vente doit être insérée sera désigné par le défendeur: dans les autres cas le choix de la feuille sera laissé aux parties intéressées, et, à leur défaut, au shérif. On verra que les annonces françaises doivent être insérées dans une feuille qui se publie en français et en anglais.

No. 231.—ACTE—Relatif à la publication des ventes dans la paroisse d'Orléans.

Section 1re—*Il est décrété, &c.*—Qu'à dater du premier janvier mil huit cent cinquante et un, tous les actes seront publiés dans la paroisse d'Orléans en vertu d'aucune loi, ordre de Cour ou ordonnance municipale, devront l'être en français et en anglais, pour le nombre de fois et pendant le temps voulu par les lois existantes, dans un ou plusieurs journaux, le plus de langues appartenant au défendeur dans le cas de saisie et vente, et aux parties intéressées dans les autres cas, ou au shérif où tout autre officier, selon le cas, lorsque le défendeur ou les autres parties intéressées manqueront ou négligeront de faire leur propre choix. Bien entendu que tous actes en français seront insérés dans un journal qui se publie en anglais et en français.

Section 2—*Il est de plus décrété, &c.*—Que les lois ou actes publics de la Louisiane contraires au présent acte sont et demeurent abrogées.

Approuvé 20 mars 1850.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

1850 et 1851.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été le cadre de grands événements. Elle tombe dans le gouffre du passé sans laisser d'autre souvenir que celui de luttes intestines et de stériles efforts. En Europe, le despotisme a vaincu la liberté et toutes les institutions démocratiques créées à la suite du coup de tonnerre de février ont été balayées du sol. L'histoire des douze derniers mois est un long martyrologe, et ce n'est pas nous qui tenterons une revue rétrospective des événements. Les populations européennes, si nous en exceptons l'Angleterre et quelques-uns certain point la France, restent asservies et courbent humblement la tête devant leurs maîtres couronnés.

Pendant que la liberté expirait dans l'Ancien Monde, l'Union américaine marchait vers la réalisation de ses destinées et voyait ses immenses ressources se développer, malgré les agitations qui l'ont travaillée et qui lui même menace son existence. Dieu merci, le calme a été rétabli et la trace de nos discordes est presque effacée. La nouvelle année politique débute donc sous d'heureux auspices. La question de l'esclavage a été résolue à la satisfaction du pays; les clameurs de quelques mécontents ne viennent plus troubler l'allégresse publique; le danger d'un conflit entre le Nord et le Sud a disparu; le Congrès paraît bien décidé à ne discuter que les grandes mesures qui intéressent le bonheur de l'Union et celui des citoyens, partout l'ordre, la tranquillité, la confiance ont remplacé les mauvaises passions qui troublaient naguère la société. Nous entrons évidemment dans une ère nouvelle. Eclairés par l'expérience, les citoyens éviteront désormais des débats sans portée et qui ne servent qu'à envenimer d'injustes préventions. Qu'importe au Nord l'esclavage du Sud, si on ne lui impose pas cette institution, et qu'importe au Sud le sort de l'esclave que professent certains Etats libres à l'égard de l'esclavage, si on ne tente pas d'ébranler ses institutions? La garantie de nos droits mutuels se trouve inscrite dans la Constitution. Celui qui toucherait au pacte fondamental sera déclaré traître par la nation et traité comme tel. La Constitution est au-dessus des atteintes du pouvoir, et la loi ne peut pas plus l'anéantir que la violenter des gouvernements. Elle est inviolable comme l'arche sainte des siècles passés. Dans une république constituée comme la nôtre, il est difficile de ne pas respecter la Constitution, car chaque Etat en est le jaloux gardien et peut, si la charte fédérale est ouverte au foulon aux pieds, reprendre la part de souveraineté qu'elle a abdiquée au profit de la Confédération. Mais cette sorte de traître d'une union dont les avantages sont majeurs, et serait aussi l'anéantissement de la République. Aussi serait-il considéré comme un acte de trahison et puni comme tel, s'il était le résultat d'un mécontentement passager. Tant que la Constitution sera respectée, et elle le sera toujours, nous l'espérons, aucun Etat ne pourra se retirer de l'Union.

Cette nouvelle année, nous aimons à le croire, ne verra pas se renouveler les regrettables discussions de 1850. Que les bons citoyens travaillent de concert à rétablir l'harmonie partout où elle a été troublée et à resserrer les liens qui unissent les différents Etats. En travaillant pour le pays, ils assureront leur propre bonheur, et celui de leurs enfans, car au milieu des troubles civils qui agitent le monde entier l'Union américaine est une oasis où l'on retrouve encore un peu de cette liberté, de cette indépendance et de ce calme qui sont bannis ailleurs.

THEATRE D'ORLEANS—Le spectacle de ce soir réunira sur les bancs du Théâtre d'Orléans tous ceux qui aiment le rire et la gaîté. Quelle meilleure manière de commencer l'année. *Jui mon ami, mon ami*, s'il en fait en juger par le titre, doit être quelque chose d'assez drôle et *Le Marchand de Jouets d'Enfans* a aussi sa valeur. *Tête à la représentation de Robert le Diable* s'est de la présente plusieurs fois devant la rampe, mais c'est une vieille connaissance que le public aime à revoir et qu'il ne manque jamais d'applaudir. *Gabrielle* vient clore cette liste avec ses cinq actes en vers, mais la Direction a, dans ce spectacle, serait incomplet sans un intermède de danse. Donc, nous reverrons la gracieuse M. Baron qui n'a pas fini de plaider en vain semblant avoir abandonné la scène pour le tribunal.

Demain, jeudi, nous aurons *Jérusalem*, l'un des opéras les plus aimés du public orléanais.

Les représentations du charmant opéra d'Ambroise Thomas, *Le Songe d'une Nuit d'Eté*, se poursuivent sans interruption, et la première représentation aura lieu incessamment, lundi selon toute probabilité.

COUSEIL DE LA 1RE MUNICIPALITÉ.—Ce corps s'est assemblé hier soir; il y avait 15 membres, sous la présidence du recorder Gehon.

Lecture est donnée d'un message du maire, dans lequel ce magistrat parle des oppositions que l'on fait au testament de John McDonogh, et fait ressortir l'urgence d'une entente entre les trois municipalités, pour défendre les intérêts de la ville.

Après une courte discussion, le Conseil adopte un substitut aux résolutions adoptées dans la dernière séance, lequel porte que les trois Municipalités agiront de concert dans les procès intentés au testament McDonogh.

Le compte présenté par M. Montmain, a été longuement discuté, puis il a été décidé qu'il sera payé.

Les résolutions du comité spécial sur le chemin de fer de Jackson ont été adoptées.

Le Conseil discute ensuite le budget présenté par le comité de finance. Les résolutions qui l'accompagnent portent une taxe de 1 1/2 pour cent et une autre taxe de un pour cent pour la liquidation.

M. Lanata offre un substitut portant que tant que la constitutionnalité de l'acte créant un bureau de liquidateurs sera mise en question, il sera perçu une taxe de 3/4 pour cent au lieu de 1 1/2 comme le recommande le rapport du comité de finance.

Après de longs débats, on met pris part MM. Laughlin, Bonneval, Hagan, Sirk, Dupre, Banque, la question d'imposer une taxe de 3/4 pour cent est mise aux voix, 9 membres pour et 6 contre—elle est perdue, attendu qu'il faut le concours des deux tiers des membres pour imposer une taxe.

M. Dupre propose de fixer la taxe à 7/8ème pour cent—8 contre 7.—Perdu.

M. Clark propose 1 pour cent—8 contre 7.—Perdu.

M. Bonneval renouvelle la proposition de fixer le chiffre de 7/8ème.—Adopté par un vote de 11 contre 4.

Le Conseil vote alors sur la taxe des liquidateurs et la fixe à un pour cent, dans le cas où cette loi serait déclarée constitutionnelle.

M. Bonneval propose d'autoriser le maire à mettre au rabais le contrat pour le nettoyage et les réparations des rues pavées de cette municipalité.—Adopté.

Puis le Conseil s'ajourne.

REDUCTION DU TARIF POSTAL.

La Chambre des Représentans discute en ce moment un comité général un bill dont l'objet est la réduction du tarif postal. Voici les principales dispositions de ce projet de loi:

I. Le port de toute lettre pesant au plus une demi-once sera fixée à trois sous, sila taxe est payée d'avance, et à cinq sous si elle n'est acquittée qu'au lieu de destination.

II. La taxe sur un journal de dix-neuf cents pouces carrés au plus, expédié par la poste de l'endroit où il est publié à une destination en dehors de l'Etat, sera de 1 cent, et d'un demi cent si la feuille ne sort pas des limites de l'Etat où elle est publiée. Ce chiffre sera doublé dans l'un et l'autre cas si le journal a une superficie double de celle qui est spécifiée plus haut, triple si elle a une superficie triple, et ainsi de suite, en continuant à calculer la taxe d'après le volume du journal. Les pamphlets, brochures, revues, pairont deux sous par exemplaire, pourvu que le poids n'excède pas une once, et il sera ajouté un cent de plus par once additionne le.

III. Les directeurs de la Monnaie seront autorisés à frapper des pièces de trois sous, se composant de trois parties d'argent et d'une partie d'alliage, lesquelles pièces auront cours légal et seront reçues en paiement par le gouvernement, les corporations et les citoyens.

IV.—Le directeur-général des postes enverra aux maîtres de poste un cachet particulier pour imprimer les lettres qui auront payé la taxe de trois sous.

V. Un crédit d'un million cinq cent mille piastres servira à combler le déficit qui pourrait se déclarer tout d'abord dans les recettes du département des postes.

Chronique Locale.

INCENDIE.—Hier, à 11 heures du soir, le feu a éclaté dans une maison située sur les Champs-Elysées, entre les rues Casaïlvo et Moreau, et avant que les pompiers aient pu se rendre maîtres de l'incendie, deux maisons voisines étaient réduites en cendres.

PAUVRES MUNICIPALES—Les rapports de police de cette Municipalité, sont à peu près insignifiants aujourd'hui. Jas. Arthur, a été arrêté sous accusation de vol. Deux mandats d'amener ont été lancés contre Rodgers et Bodcoub pour assaut et battery. Deux individus nommés B Swimp et J McTurner ont été accusés d'avoir troublé le repos public.

— Thos Nicholas a été envoyé devant la Première Cour de District, sous l'accusation de s'être introduit avec effraction dans la maison de M Bayne, rue Poydras.

— Le recorder Caldwell a envoyé hier, devant la Première Cour de District, un nommé J Reilly alias P Gingli, pour avoir volé un sonneau de cordes.

— Alex. Robinson, qui avait été accusé d'un vol de bijouterie a été acquitté.

— Trois personnes ont été condamnées à $25 d'amende chacune, pour avoir troublé le repos public.

— Le recorder Caldwell continuera aujourd'hui l'examen des témoins dans l'affaire du meurtre de Thos. Ryan.

Par JANV—17

M. HERNANDEZ, *marchand de cigares, rue Royale, près l'encaisseur St-Louis*, prétend que le remède le plus efficace contre le spleen est l'usage d'un bon cigare de la Havane. Nous ne voulons pas discuter le mérite de cette assertion, mais il est bien fondé, sur la vérité (chose que les fumeurs peuvent seuls approfondir) l'humanité ennuyée doit un remède à celui qui le premier fit usage de cigares et jouit en reconnaissance à celui qui le vend.

M. Hernandez est tellement pénétré de l'importance de son opinion hygiénique qu'il vient de faire construire, dans son vaste chaussée d'un des magasins de l'Hôtel St-Louis, du côté de la, rue Royale, un élégant magasin, où il étale les précieuses feuilles de la reine des Antilles sous une foule de noms connus et estimés des fumeurs. Avis aux amateurs.

[illegible] et de chemins de fer. Il en a présenté un [illegible] le même nomen qui a été renvoyé [illegible] du comité des chemins et canaux.

La résolution de M. Bradbury par laquelle le Président est invité à faire savoir les motifs qui ont dicté certaines destitutions, a été appelée puis renvoyée pour la délibération au lendemain.

Sur la proposition de M. Gwin, le Sénat s'est occupé du bill dont l'objet est le règlement des titres de terres en Californie. Après discussion de M. Benton, le débat a été ajourné au lendemain.

A la Chambre des Représentans, M. Raymond a obtenu la permission de présenter un bill dont l'objet est d'accorder à la Virginie une portion des terres publiques pour permettre à l'Etat de réaliser certaines améliorations. Ce bill a été référé au comité des terres publiques. M. Brown, enhardi par le succès de M. Raymond de la Virginie, a demandé à son tour la suspension du règlement pour présenter un bill tendant à accorder au Mississippi et à la Louisiane une certaine portion des terres publiques et un droit de passage sur d'autres, pour permettre à ces deux Etats de réaliser certaines améliorations. La Chambre cette fois a refusé d'accorder la suspension du règlement, et le bill n'a pas été présenté.

Un bill rapporté par le comité des élections pour régler la manière de procéder dans les cas d'élections contestées a été ensuite voté par la Chambre, puis la séance a été levée.

DES FAITS—Depuis deux semaines, dit le *Memphis Eagle*, cinq esclaves fugitifs ont été ramenés dans cette ville, venant des Etats libres où ils ont été réclamés par leurs maîtres et livrés à ces derniers. Maintenant il est aussi facile d'obtenir au Nord la restitution d'un esclave que de faire rentrer à l'étable des animaux qui se sont égarés. Chaque jour fréquemment à Memphis et dans le reste de l'Etat des lettres qui annoncent que tel esclave appartenant à tel maître a été arrêté et mis en prison, soit dans l'Illinois, soit dans l'Indiana, et le maître est invité à venir reprendre son esclave en payant les frais.

Voilà des faits, des faits qui prouvent que la loi sur les esclaves fugitifs n'est pas une lettre morte et que le Sud a bien d'être satisfait de la justice qui lui a été enfin rendue. Les abolitionnistes du Nord ont fait d'abord beaucoup de bruit, mais il était évident que la loi recevrait son exécution en dépit de leurs clameurs et de leurs ridicules emportements. La force armée n'était-elle pas la pour appuyer au besoin les magistrats chargés de faire exécuter la loi? Quelques fanatiques pouvaient-ils mettre à néant la volonté du Congrès? Non, et le résultat l'a prouvé. Donc, que les exaltés du Sud cessent de déclamer contre ce qu'ils appellent la mauvaise loi des Chambres nationales. Qu'ils mettent un terme à leurs perpétuelles lamentations. Nos droits n'ont pas été violés, ils n'ont pas été foulés aux pieds, comme il n'y a si souvent répété. Ils ont au contraire triomphé, et les faits le prouvent aujourd'hui.

Dernières Nouvelles.

Le jeune Gallien, [illegible] ne voit pas de cause [illegible] l'ascension [illegible] ce matin, [illegible] a été différée.

A partir de ce moment, le vent de Nouvelle-Orléans a été assez [illegible] et [illegible] ne [illegible] qui connaît que l'idée de voyager [illegible] aux gens [illegible] intelligence humaine.

En effet, Joseph et Etienne Montgolfier recevront le prochain [illegible] de [illegible] toutes au dessus du sol. [illegible] et Robert inventeur le ballon sans [illegible]: l'expérience était [illegible] à partir de ce moment. Nous renvoyons [illegible] ouvrage de Julien Turgan, qui [illegible] les principales expériences, soit de simple ascension, soit de tentatives de direction, de manière à nous conduire jusqu'au XIXe siècle inclusivement.

Un des chapitres plus intéressans de son ouvrage est intitulé: *Impressions*.

C'est une idée bizarre, peut-être, mais qui n'a pas moins été poursuivie par plusieurs aéronautes. Quelques-uns, [illegible] ont [illegible] dans l'espace, [illegible] Ou n'a fait souvent cette singulière question dit Julien Turgan:

—Qu'est-ce qu'on éprouve en ballon? ayant l'idée que j'allais répondre une certaine formule; exprimant avec netteté et brièveté toutes les sensations que doivent éprouver les voyageurs de l'espace.

J'ai toujours répondu: C'est salon.

C'est qu'en effet les sensations sont tellement diverses qu'il est impossible de les formuler. Elles paraîtraient même comme infinies entre les deux recitals vous [illegible] et que m'ont pour être, l'un le type de la [illegible], l'autre celui du plus désespéré désespoir.

"Le premier de ces récits est de l'auteur lui-même. En voici un passage assez tentant:

"Ici le paysage changeait complètement: nous commencions à entrer dans les nuages. Les rayons du soleil, bizarrement réfractés au milieu de ces vapeurs énormes d'eau vaporisée, produisaient des mirages les plus singuliers. L'effet ressemblait assez à un Golgotha mystérieux, et aurait fait un joli décor comme paysage de la vallée de Josaphat au jour de la résurrection. Quelques minutes après, nous admirions le plus beau, le plus enivrant spectacle que l'homme puisse contempler, et, au moyen de ne peut rendre la sublime magnificence de ce tableau que ceux qui ont vu les sommets neigeux des Alpes pourront seuls en faire une idée infiniment pâlie. Au dessous et autour de nous, des montagnes blanches, d'un blanc lumineux, montaient les unes sur les autres, semblant jouer comme un troupeau d'immenses moutons qui se [illegible] pressés tumultueusement à la porte de leur parc. Puis tout à coup le paysage éprouvait des changes de nouveau: des lacs d'opaline [illegible] qui lancent des éclats diaphanes; une immense falaise blanche leur sert de rive; un horizon d'un jaune brillant simule des montagnes d'or, et au dessus se déploie un ciel bleu d'une limpidité que permet à l'œil de percer à des distances infinies, et au travers quelques trous, quelque chose de jaunâtre, de grisâtre, de sale, de terne enfin: c'est la terre.

"La terre en ce moment nous semblait un hideux séjour, un affreux cloaque. Les battements de notre cœur, lente et énergique, faisaient circuler en nous une double vie. Distances, couleurs, espèces, vitesse, tout était [illegible] pour nous. Nous étions [illegible] autre monde. M. Green n'avait jamais rien vu d'aussi beau, d'aussi [illegible] et dans sa joie il ne mit à voler les sacs de sable avec rapidité. Nous étions à 8 mes habitées les [illegible] à environ 6 kilomètres. La respiration devint pénible; nous étions gelés d'un côté et brûlés de l'autre, car le soleil chauffait tellement les gaz du ballon et nous enlevait encore plus haut. Par malheur ce moment suprême devait finir. Il était six heures trente-cinq minutes; il fallait descendre avant la nuit au moyen de la soupape. Un peu de gaz fut dégagé, et la descente commença.

"Nous étions destinés à voir encore un et fait assez rare dans les voyages aériens. Notre ballon projetait son ombre sur le dos des nuages, entouré d'une auréole, formée de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Je sentis que pour la première fois j'avais la sensation d'une vraie couleur."

L'autre récit est vraiment navrant, il est de Zambeccari:

"Nous descendîmes lentement à travers une couche de nuages blanchâtres, et lorsque nous fûmes au-dessous, Andreoni entendit un bruit sourd et presque imperceptible qu'il reconnut pour être le mugissement des vagues dans le lointain. Il m'annonça aussitôt cette nouvelle avec effroi. J'écoutai et ne tardai pas à me convaincre qu'il avait dit la vérité. Le bruit des vagues qui se brisaient l'une contre l'autre ne faisait entendre de plus en plus, et je reconnus bientôt la surface de la mer violemment agitée.

"Je ne saisis bien vite d'un gros sac de lest; mais au moment où j'allais le jeter, la galère s'enfonçait déjà. Nous nous trouvâmes tous dans l'eau. Dans le premier moment d'effroi, nous jetâmes loin de nous tout ce qui pouvait alléger la machine: notre lest, tous les instruments, une partie de nos vêtements, notre argent. Comme la machine se élevait peu, quelques-uns d'entre nous, en se jetant à la mer, [illegible] Après avoir [illegible] couple, tout ce qui nous parut ne pas être d'une indispensable nécessité, le globe, aussi allégé, remonta tout d'un coup, mais avec une rapidité si grande, et une si prodigieuse élévation, que nous avions de la peine à nous entendre, même en criant. Je me trouvais mal, et il me prit un vomissement considérable.

"Grassetti saigna du nez; nous avions tous dans la respiration courte et la poitrine oppressée. Comme nous étions trempé jusqu'aux os, au moment où la machine nous avait transportés dans une hauteur froide, le froid nous saisit rapidement, et nous fûmes couverts en un instant d'une couche de glace. Je n'ai pu me rendre compte de la raison pour laquelle la lune, qui était alors au dernier quartier, se trouva en ligne parallèle avec nous, et nous parut rouge comme du sang. Après avoir parcouru pendant une demi-heure ces régions lumineuses et avoir été portés à une hauteur incommensurable, la machine recommença à descendre lentement, et nous retombâmes encore une fois dans la mer; il était environ quatre heures du matin.

"Je ne puis déterminer précisément à quelle distance de la terre ferme se fit notre chute, la nuit était trop obscure, la mer trop houleuse, et nous-mêmes dans une situation d'esprit qui nous rendait incapable de faire des observations. Ce devait être dans le milieu de la mer Adriatique, c'est à dire à peu-près dans la direction de Rimini. Quoique notre chute se fût faite doucement, la galerie s'était enfoncée; nous avions la moitié du corps dans l'eau, et souvent nous étions entièrement couverts par les vagues. Le ballon s'étant rétréci de plus de moitié, par suite de toutes ces variations et de ces événemens, il donnait plus au vent, qui pouvait s'y engouffrer comme dans une voile, en sorte que nous fûmes ainsi traînés et ballotés pendant plusieurs heures au gré des flots agités."

Julien Turgan n'a nullement en la prétention de résoudre le problème de la direction aérienne, bien qu'il soit assez versé dans les sciences exactes pour s'en occuper efficacement. Il a voulu réunir, dans un livre d'une lecture moins sèche et facile, tout ce qui avait trait aux ballons; c'est une histoire et non une théorie qu'il donne au public; depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, il a consulté tous les ouvrages de toute nature, qui ont été publiés sur cette matière, et il a dû, pour ne pas trop grossir son volume, se borner à ne donner que les faits historiques, les plus importans, les plus curieux, les plus [illegible] et les plus [illegible] de la science. Il a [illegible] les [illegible] et les [illegible] de la [illegible] et [illegible] et [illegible] et